

COMMISSION D'UTILISATION NATIONALE DE SAUVETAGE A L'EAU

Christian KARCHER

à

Mesdames et Messieurs les juges, messieurs les membres de la CUNSE

Présents : Mme Anne HENO, Mrs Christian KARCHER, Daniel FROUIN; Alexandre ALLAIRE, Denis LE BERRE

Absent excusé : Alexandre BALZER

Objet : Procès verbal de la réunion cunse du samedi 27 octobre 2018

Début de réunion 10h45

1/ Sélections pour les championnats

Les candidats feront eux mêmes une demande de candidature sur un formulaire spécifique. La CUNSE établira la liste des concurrents à partir de ces demandes. Les modalités de sélection ne changent pas.

Juges et plongeurs du championnat de France 2019 :

Mer : Romain REMACLE (exercices)

Bernard POUVESLE (suivi)

Plongeurs : Jeremy FROUIN (ou Dominique PAPIN), Jean Marie Florance

Eau douce : Christophe DELORME

Plongeurs : Anne HENO, Christophe BARTHELEMY

2/Analyse et réflexion sur l'avenir de la discipline

Alexandre Allaire est chargé de constituer un groupe de travail pour mener une réflexion sur l'évolution du règlement.

Dominique GRE a écrit aux membres de la CUNSE pour suggérer des modifications du règlement concernant les récompenses en possession du conducteur. La CUNSE en prend note.

Le conducteur ne doit pas être en possession d'aliments/récompenses pendant les épreuves de travail. Le conducteur ne doit pas utiliser d'artifices (jouet, manchon, balles etc..) pour attirer ou motiver son chien.

3/ CSAU:

L'ensemble des juges de travail à l'eau pourra juger les CSAU (Certificat de Sociabilité et d'Aptitude à l'Utilisation) après validation par la commission la CUNCBG.

4/ Bouée

Pour la sécurité du chien, le diamètre du cordage de la bouée devra être au minimum 16mm flottant (deux bouts). D'une manière générale l'ensemble des cordages utilisés au travail à l'eau devra mesurer au moins 16mm de diamètre (bateau)

5/ Responsables des grands événements :

Championnats de France : Anne HENO

Challenge européen : Denis LE BERRE

Coupe espoirs (challenge français) : Alexandre ALLAIRE

6/ Subventions CUNSE et SCC :

Les subventions SCC ont été fixées par championnat à 2000€ toute discipline confondue. Les organisateurs devront présenter à la CUNSE en fin d'année précédant l'évènement, un budget prévisionnel qui doit être équilibré et qui inclut cette subvention.

Les frais de juges et plongeurs sont intégrés dans les frais de jury (distincts de la subvention de 2000€), et, s'ils sont estimés dans le budget prévisionnel remis à la CUNSE, ils pourront faire l'objet d'une avance. Chaque dossier devra comporter un RIB du club. Le repas des membres de la commission sera offert par l'organisation.

7/ Les postes à la CUNSE :

Christian Karcher : Président

Denis LE BERRE secrétaire

Daniel FROUIN : Licences, juges & plongeurs

Alexandre BALZER : saisie et archivage des résultats. Cependant, l'ensemble des résultats est désormais accessible sur le site SCC.

Anne HENO secrétaire adjoint

Alexandre ALLAIRE, refonte du règlement et évolution de la discipline

8/Point sur le challenge français :

Le nom retenu pour cette manifestation est « Coupe des ESPOIRS »

Seront sélectionnés parmi les concurrents de l'année N-1 (c'est à dire 2019 pour la finale 2020) : les 7 meilleurs du 1er degré les 7 meilleurs du 2ème et les 7 meilleurs du 3ème degré.

La commission envisage de réaliser la sélection du challenge européen le même week end.

9/ Points et questions divers :

Calendrier des concours :

Le calendrier des concours ne sera plus modifiable lorsqu'il aura été transmis à la SCC.

Le Site SCC dispose d'une page dédiée au travail à l'eau, la mise à jour des informations y figurant est nécessaire.

Candidature juge :

Dans les conditions d'accès du candidat juge, il est écrit «Avoir conduit un chien dans la discipline et obtenu au moins un brevet mer ». Il semble utile de préciser que le candidat devra avoir conduit son propre chien. Celui-ci aura entraîné et conduit son propre chien lors de toutes les étapes de formation du 1er degré au brevet.

Site CUNSE et Facebook

Un nouveau site internet réalisé par Cedric ROBITZER va prochainement remplacer le site actuel. En parallèle une page Facebook (administrée par Anne HENO et Alexandre ALLAIRE) relaye déjà les informations CUNSE.

Partenariat avec la CUNSE

Dans le cadre d'un partenariat avec la CUNSE, l'entreprise Doonerak's Runners (commerce d'articles de travail à l'eau ; matériel d'entraînement et compétition) propose une remise de 10 % sur l'ensemble de la rubrique travail à l'eau de son site commercial. Le code pour l'année 2018 est *CUNSE*. Il pourrait être convenu en contrepartie, un affichage lors des manifestations ainsi que sur le site internet. Un bilan sera établi fin 2019

Photos et vidéos :

Photos et vidéos, toutes personnes qui vient sur nos manifestations (en dehors de la presse ou TV) devra transmettre une copie à la cunse, en cas de refus il ne sera pas autoriser à photographier ou filmer.

Mode de sélection pour le challenge européen

L'équipe qui représentera la France au challenge européen (Allemagne en septembre 2019) sera constituée à partir des concurrents ayant évolué en sélectifs et en brevet mer en 2018. La sélection pour 2020 comprendra une épreuve qualificative spécifique.

Equipement du chien en concours :

Il a été observé que certains harnais utilisés en compétition n'étaient pas adaptés à la discipline, il a été donc décidé de demander à Alexandre BALZER, vétérinaire, de s'assurer de la compatibilité des harnais, en vue d'une homologation CUNSE.

Championnats de France :

Les tirages au sort des exercices ainsi que l'ordre de passage seront effectués le samedi soir, veille du championnat.

Demande de dérogation pour le concours de la réunion de 2019 :

Le juge peut effectuer un examen de plongeurs, le club est autorisé à organiser 2 concours le même week-end.

Fin de séance:17h43

Avec tous mes remerciements, je vous prie de croire à l'assurance de mes sentiments cynophiles les meilleurs .

Le Président de la CUNSE

Christian KARCHER